

COMMUNIQUE DE PRESSE 19 MARS 2008

En vue de la XXII^e Nuit des Molières qui se déroulera lundi 28 avril à 20H50 en direct sur France 2, sous la présidence de Clovis Cornillac et Barbara Schulz, depuis le Théâtre des Folies Bergère, l'Association professionnelle et artistique du Théâtre a le plaisir d'annoncer qu'un nouveau mode de procédure déterminant les nominations a été mis en place cette année.

Depuis leur création en 1987, les Molières sont attribués au moyen d'une procédure de vote à deux tours. Face à certaines constantes (difficulté de voter, participation plus faible au premier tour, surreprésentation de certains spectacles, difficulté pour appréhender la production dans son ensemble), le Conseil d'administration de l'APAT s'interroge régulièrement pour mettre en œuvre des procédures plus adaptées afin d'obtenir une meilleure représentativité de la production théâtrale d'une année.

C'est la raison pour laquelle, les administrateurs ont décidé pour cette année de confier à trois Jurys constitués de personnalités représentatives de l'Académie, repérées pour assister à beaucoup de spectacles tant à Paris qu'en région, la mission de déterminer les nominations. Ces Jurys ont en charge, pour le premier le Théâtre public, pour le second le Théâtre privé et pour le troisième le Jeune public.

Les nominations arrêtées par les deux premiers Jurys seront envoyées au vote de l'ensemble des Académiciens qui détermineront les lauréats. Le spectacle jeune public étant donné sa spécificité, reste traité par Jury aux deux tours.

Les membres du Conseil d'Administration ne participent à aucun des jurys.

Les débats seront conduits pour chaque Jury par Jean-Claude Houdinière, Président des Molières assisté du Vice -Président de chaque secteur public et privé, (sans droit de vote, sous contrôle d'un Huissier de Justice pour le vote final).

Les nommés seront annoncés dans le cadre de la conférence de presse de France 2 qui aura lieu le lundi 31 mars à 11H au Théâtre des Folies Bergère.

Dans la semaine du 7 Avril, tous les membres de l'Académie recevront le bulletin de vote qui leur permettra de s'exprimer pour déterminer les lauréats des Molières 2008.

L'APAT souhaite que ces nouvelles mesures permettent aux Molières d'être le reflet de la production théâtrale dans sa diversité créatrice sur l'ensemble du territoire.

Contacts presse

Dominique Racle

01 42 60 60 05 / 06 72 93 04 26

dominiqueracle@wanadoo.fr

Pierre Cordier

01 43 26 20 22 / 06 60 20 82 77

pcpresse@noos.fr